



Abus de confiance a l'étranger

Par **jiji75000**, le **23/08/2019** à **15:19**

Bonjour à tous.
J'espère être dans la bonne catégorie sur ce forum.
Il y a quelques mois, j'ai appris qu'un ami à moi n'avait jamais remboursé une fille (américaine) à hauteur de 10 000 dollars. J'ai également eu en possession des impressions d'écran qui prouvent bien qu'il doit cet argent (il s'engage à rembourser). J'ai également des impressions d'écran où cette personne s'invente une vie en France (que sa mère est morte, qu'il va en prison pour trafic de drogue etc).
Nous nous sommes vus et nous en avons discuté. Il nous a assuré qu'il rembourserait dès le mois prochain (un témoin est présent).
Cela fait 3 mois et toujours pas de remboursement. La fille qui est en contact avec moi est américaine et elle a peur de devoir payer très cher un avocat pour rien. Elle subit un vrai préjudice financier puisque sa banque réclame cet argent (carte de crédit américaine avec des taux élevés). Il y a également un préjudice moral important selon moi.
Auriez-vous des conseils à me donner ? Comment doit-elle procéder ? car cet abus de confiance a eu lieu au Sri Lanka entre un français et une américaine.
Merci d'avance

Par **morobar**, le **23/08/2019** à **17:08**

Bonjour,
[quote]J'espère être dans la bonne catégorie sur ce forum.[/quote]
Ce n'est pas le cas.
Pas de construction juridique assise sur le croisement de la loi américaine avec la loi sri lankaise ni les principes du Coran pour peu que l'homme ou la femme ressorte de cette confession.
Vos captures d'écran tout le monde est capable d'en faire en racontant n'importe quoi, voilà pour l'aspect français de l'étude;

Par **jiji75000**, le **23/08/2019** à **17:17**

Merci pour votre réponse.rnrnEn effet je comprend mais ces conversation proviennent de whatsapp (numéros de telephone lié au contact). Je veux dire par la que de son coté elle peut prouver que ce ne sont pas des fausses impressions d'ecran (via l'application, et via le numéros, les echanges vocaux en fichier audio). rnrn rnrnMis à part cela, savez vous si elle doit contacter l'ambassade francaise des etats unis? (j'imagine que des situations similaires ont du avoir lieu entre la france et les usa).

Par **jiji75000**, le **23/08/2019** à **17:18**

Il existe également des mails qui abordent le sujet entre eux

Par **amajuris**, le **23/08/2019** à **18:23**

bonjour,rnrnje ne pense pas que cela concerne l'ambassade ou un consulat de france.rnrnc'est un litige privé de droit civil.rnrnles faits s'étant produits au sri lanka, c'est la justice de ce pays qui est compétente.rnrnsalutations

Par **jiji75000**, le **23/08/2019** à **20:14**

bonsoir, merci pour votre réponse. Quelle demarche devrait elle suivre pour contacter ces autorité compétante au sri lanka? Merci